

## **Charte des membres de l'association « La Chouette »**

**Nous, signataires de la présente charte,**

### **Préambule**

Déplorons le développement massif des inégalités économiques, sociales et environnementales sur la planète et la part croissante des marchés financiers et de la spéculation dans les échanges économiques,

Constatons les difficultés rencontrées par les territoires et les acteurs locaux à faire face à des crises économiques de moins en moins prévisibles et l'insuffisance des moyens d'action et de contrôle dont disposent les citoyens,

**Convenons des points suivants :**

### **Article 1. Objectifs généraux**

Souhaitons contribuer à la relocalisation d'une partie de l'économie afin de favoriser le développement des territoires, la valorisation de leurs propres ressources et leurs capacités de résilience,

Souhaitons contribuer à l'émergence de nouveaux modes d'échanges économiques, basés sur les valeurs d'humanisme, de solidarité, d'entraide, de développement durable et de citoyenneté,

Considérons que les monnaies locales citoyennes et complémentaires s'inscrivent pleinement au sein de l'économie réelle, et non des marchés financiers spéculatifs, qu'elles favorisent quantitativement et qualitativement les échanges et la création de richesses, qu'elles permettent aux acteurs des territoires de redonner du sens à leurs actes économiques et de mieux identifier les circuits empruntés par leur argent,

Considérons les monnaies locales citoyennes comme des outils complémentaires aux monnaies officielles, collectifs et démocratiques, qui doivent prendre leur essor et être pérennisées sur les territoires.

### **Article 2. Développement de « La Chouette »**

Participons, à la hauteur de nos moyens et de nos possibilités, au développement, à l'animation, à la promotion et à la pérennisation de la monnaie locale complémentaire citoyenne dénommée « La Chouette », dont la gestion est assurée par l'association du même nom.

### **Article 3. Aire géographique**

Considérons que le périmètre d'intervention de la monnaie locale complémentaire citoyenne « La Chouette » est le bassin de vie dijonnais.

#### Article 4. Valeurs et principes d'action

Adhérons aux valeurs et principes d'action suivants et souhaitons que la monnaie locale complémentaire citoyenne « La Chouette » puisse les faire vivre sur le territoire :

##### **Favoriser l'économie locale**

- Soutenir et dynamiser le tissu économique local et l'emploi en priorisant les productions locales et les commerces de proximité
- Relier les milieux ruraux et urbains sur le territoire du bassin de vie dijonnais

##### **Favoriser le lien social et l'altérité**

- Recréer du lien social et de la convivialité à travers les échanges économiques
- Promouvoir un modèle économique et développer un réseau d'acteurs de tous horizons basé sur la solidarité et la coopération
- Redonner du sens aux échanges humains afin d'en faire une vraie richesse

##### **Promouvoir l'éducation populaire et la démocratie participative**

- Sensibiliser les consommateurs pour qu'ils deviennent des véritables consom'acteurs
- Promouvoir et rendre accessible « La Chouette » auprès de tous les publics et de tous les citoyens, notamment les plus isolés
- Créer un réseau au fonctionnement simple et transparent, tourné vers la transmission des savoirs, des savoir-faire et l'ouverture aux autres
- Contribuer à l'émergence d'un mouvement participatif, au sein d'une démarche ascendante et concertée

##### **Agir en faveur de la protection de l'environnement**

- Orienter les consommateurs vers des organisations qui respectent les principes de l'écologie, le développement durable et l'écoresponsabilité
- Orienter et conseiller les commerçants, entreprises et les institutions vers des méthodes et des acteurs qui respectent ces mêmes principes

##### **Agir dans l'intérêt de tous**

- Permettre au plus grand nombre de pouvoir s'identifier à « La Chouette » en s'assurant qu'elle ne porte pas de couleur politique, religieuse ou partisane dans le soucis permanent de l'intérêt général.

#### Article 5. Engagement

- J'adhère à cette charte, accepte de figurer parmi les signataires et m'engage à la faire vivre
- J'adhère à l'association « La Chouette » et règle ma cotisation selon les modalités présentées dans le bulletin d'adhésion

A ....., le ..... / ..... / .....

NOM / Prénom : .....

Signature :

Représentant de l'organisation : .....  
(si concerné)